



**PRÉVENTION
DE LA RADICALISATION
ACCOMPAGNEMENT
DES JEUNES ET DES FAMILLES**



**LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION
AU CŒUR DU TRAVAIL SOCIAL ET DES ASSOCIATIONS
EN CHARGE DES JEUNES ET DES FAMILLES.**

Echanges Franco-Québécois- 24 mars 2017



Les dispositifs gouvernementaux et la place des acteurs sociaux et médico-sociaux et associatifs en charge des jeunes et des familles

- Le plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes du 23 avril 2014 et le plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) du 13 mai 2016 comportent un volet répressif et un volet d'actions préventives.
- Les circulaires du ministre de l'intérieur du 29 avril 2014 et du 13 mai 2016 précisent le dispositif de prévention de la radicalisation et accompagnement des familles qui :
 - met en place un centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation : numéro national d'appel téléphonique d'assistance et d'orientation et page web dédiée
 - assigne un rôle majeur aux préfets de département en matière de prévention et de traitement de la radicalisation
 - confie le secrétariat du comité de pilotage national au préfet, secrétaire général du comité interministériel pour la prévention de la délinquance (CIPD).



L'impact sur les publics de la Direction de la cohésions sociale (DGCS)

- Au 31 janvier 2017, un quart des jeunes signalés, auprès du « numéro vert », comme étant radicalisés sont des mineurs. Les femmes représentent 40 % des signalements.
- Selon l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT) en février 2017, étaient comptabilisées 693 personnes sur la zone syro-irakienne, dont 288 femmes.
- A ce jour, le ministère de l'Intérieur recense 24 enfants de retour de zone irako-syrienne (12 mères) : 8 de moins de trois ans (dont 7 nés sur zone), 12 enfants de 3 à 12 ans (dont 1 seul de 10 ans et plus), 2 adolescents de 13 ans et plus (frères).



Le plan d'actions de la DGCS

Le phénomène de radicalisation impacte de nombreux publics et politiques publiques dont la DGCS a la charge : famille, protection de l'enfance, droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes, établissements sociaux et médico-sociaux.

A ce titre, la DGCS a défini un plan d'actions dès 2015 sur cette thématique en s'inscrivant dans le plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART). Le plan poursuit les objectifs suivants :

- Prévenir la radicalisation des jeunes et famille les plus vulnérables
- Soutenir les familles touchées par ce phénomène
- Appuyer la mobilisation des acteurs sociaux et médico-sociaux et associatifs en charge de l'enfance, des jeunes et des familles notamment les plus vulnérables.



Le plan d'actions de la DGCS

Un plan d'actions autour de 3 axes :

- (I) Valoriser et renforcer les actions de prévention primaire intervenant avant le basculement,
- (II) Prendre en charge des jeunes et familles concernées par le phénomène
- (III) Appuyer la montée en compétence des acteurs sociaux et médico-sociaux en charge de l'enfance, des jeunes et des familles.



Axe 1 : Valoriser et renforcer les actions de prévention primaire intervenant avant le basculement

Les actions visent à intervenir en proximité, recréer du dialogue et du lien et élaborer des contres discours en s'appuyant notamment sur

- Les **Promeneurs du Net Et Web Walkers** pour rester en contact avec les jeunes y compris sur les réseaux sociaux et Internet, discuter et débattre, et in fine créer de la confiance.
- **Les équipes éducatives des acteurs sociaux de rue** : acteurs de la prévention spécialisée, Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ), médiateurs sociaux.
- **Le plan de lutte contre les discriminations (LCD) et son volet sur l'égalité filles/garçons – femmes/hommes** afin de contribuer à la déconstruction des stéréotypes de genre, au respect mutuel et permettre ainsi d'interroger la place de la femme dans le discours radical.
- ...



Axe 2 : Prendre en charge des jeunes et familles concernées par le phénomène

Trois types de prise en charge des jeunes et des familles :

1. Le repérage et le signalement d'une personne en voie de radicalisation

- L'amélioration du diagnostic des situations et l'accompagnement des professionnels sociaux pour le signalement et le partage d'informations auprès de l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT)

2. La prise en charge des personnes signalées

- Renforcement de la représentation dans les cellules départementales des acteurs sociaux et médico-sociaux compétents en matière de protection de l'enfance et de suivi social des familles
- Développement d'actions de prise en charge mises en œuvre par les acteurs sociaux avec l'appui du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)
- Une attention particulière aux mineurs touchés par ce phénomène et en particulier ceux de retour de zone irako-syrienne

3. L'accompagnement des personnes dont un proche est radicalisé

- Le travail vise à contrevenir au processus de radicalisation d'un jeune.
- Et renforcer l'accompagnement des familles qui souffrent des répercussions de la radicalisation de leurs enfants

Axe 3 : Appuyer la montée en compétence des acteurs sociaux et médico-sociaux en charge de l'enfance, des jeunes et des familles.

Les travaux engagés ainsi que la journée d'échanges organisées le 3 février 2017 ont permis d'identifier les besoins suivants :

- **Production d'outils facilitant l'orientation des travailleurs sociaux vers les formations adaptées aux questions qu'ils se posent lors de l'exercice de leur fonction.**
- **Besoin de labellisation des formations existantes afin d'orienter vers des professionnels compétents.**
- **Travail sur les postures professionnelles**
- **Enrichir les référentiels des formations des professionnels sociaux et médicaux-sociaux**

